

III. ORGANISMES SPÉCIALISÉS

ORGANISMES SPÉCIALISÉS

Selon le chapitre XVIII de la Charte, les Organismes spécialisés sont des institutions intergouvernementales qui ont été créées en vertu d'accords multilatéraux et sont dotées d'attributions déterminées dans des domaines techniques présentant un intérêt commun pour les États Américains. Ils jouissent d'une large autonomie technique, dans le cadre des recommandations de l'Assemblée générale et des Conseils. Le présent chapitre résume les rapports qui ont été soumis en application des dispositions des articles 127 et 91 *f* de la Charte, par les organismes spécialisés suivants:

- l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS);
- l'Institut interaméricain de l'enfance (IIN);
- la Commission interaméricaine des femmes (CIM);
- l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH);
- l'Institut interaméricain des affaires indigènes (III);
- l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA).

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ

L'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), créée en 1902 par la Deuxième Conférence internationale américaine, est l'organisme régional du Système interaméricain spécialisé dans le domaine de la santé, ainsi que le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour les Amériques (AMRO/OMS). Elle a pour mission "de développer une collaboration stratégique entre ses États membres et partenaires afin de promouvoir l'équité en matière de santé, lutter contre la maladie, et améliorer la qualité et la durée de la vie des peuples des Amériques". Dans les efforts qu'elle déploie pour améliorer la santé, l'OPS oriente ses activités vers les groupes les plus vulnérables de la société, tels que les mères et les enfants, les travailleurs, les pauvres, les personnes âgées, les réfugiés et les personnes déplacées. Elle accorde une très grande importance aux problèmes d'équité pour ceux qui n'ont pas accès à la santé et, conformément aux principes du panaméricanisme, elle invite instamment les pays à collaborer dans les domaines qui leur sont communs.

Pendant la période 2002-2003, l'OPS a continué de collaborer avec les pays membres pour promouvoir le panaméricanisme et l'accès équitable aux soins de santé, par le biais de ses principaux domaines d'intervention, notamment: a) la prévention et le contrôle des maladies (SIDA et infections sexuellement transmissibles; maladies non transmissibles; maladies transmissibles; santé publique vétérinaire); b) la santé et le développement humain (politiques publiques et santé; coordination d'études; la femme, la santé et le développement); c) la santé et l'environnement (qualité de l'environnement; assainissement de base); d) la promotion et la protection de la santé (santé de la famille et de la population; santé mentale; alimentation et nutrition); e) le développement de systèmes et de services de santé (médicaments essentiels et technologie; organisation et gestion des systèmes et services de santé; développement des ressources humaines); f) les vaccinations et l'immunisation (accès à la technologie des vaccinations; programme élargi d'immunisation); g) la situation de la santé et l'analyse des tendances.

Parmi les aspects les plus importants des activités susmentionnées, il convient de mentionner les points suivants:

26^e Conférence sanitaire panaméricaine

Les ministres de la santé des Amériques se sont réunis du 23 au 27 septembre au siège de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) à Washington, DC. Pendant la Conférence, les pays membres ont élu M^{me} Mirta Roses Periago, (Argentine), Directrice de l'Organisation panaméricaine de la santé, dont le mandat de 5 ans commencera en février 2003. Ils ont examiné et approuvé des budgets et propositions d'action dans lesquelles les grandes lignes des orientations stratégiques sont indiquées et le programme de santé pour les Amériques est établi. Le document "La santé dans les Amériques" a été présenté pendant la Conférence, en plus d'un rapport quadriennal et d'un nouveau plan stratégique destiné à guider les travaux de l'OPS au cours de la période 2003-2007.

Mortalité maternelle

Un fonds spécial a été créé en vue de réduire la mortalité maternelle dans les Amériques. Les ministres ont convenu que le niveau élevé du taux de mortalité des femmes dû aux complications de la grossesse et de l'accouchement en Amérique latine et les Caraïbes était inadmissible et qu'il était nécessaire de s'attaquer d'urgence à cette question. Bien que des progrès aient été accomplis, il subsiste encore entre les pays de grandes disparités des taux de mortalité. La mortalité maternelle s'inscrit dans le cadre des objectifs de développement du millénaire (voir ci-dessous), reste une priorité de la santé publique. Face à

ce problème, il faut donc un volume plus important de financement, en particulier pour assurer la diffusion de l'information.

Infection par le VIH/SIDA

Dans les Amériques quelque 2,8 millions de personnes sont infectées par le VIH/SIDA. Avec 16% des adultes infectés, les pays des Caraïbes constituent la deuxième sous-région la plus touchée, après l'Afrique subsaharienne. Face à cette réalité, les ministres de la santé ont demandé que les pays réalisent les objectifs stipulés dans la Déclaration des Nations Unies sur le VIH/SIDA, spécialement les objectifs de prévention de l'infection, de prestation de soins, d'offre d'appui et de traitement aux personnes infectées par le VIH/SIDA et de réduction du stigmata et de l'exclusion sociale liés à la maladie. Par ailleurs, les ministres ont été invités à examiner de nouvelles façons de baisser le prix des médicaments antirétroviraux pour le traitement des personnes atteintes du SIDA.

Vaccinations et immunisations

Les ministres de la santé ont fixé comme objectif un taux de vaccination de 95% de l'ensemble des enfants des Amériques, objectif nécessaire pour assurer le succès du programme d'éradication de la rougeole de l'OPS. Pour réaliser l'équité en matière d'immunisation dans tout le Continent américain, il est nécessaire d'atteindre ce pourcentage en assurant une uniformité d'action à tous les niveaux. Par ailleurs, il faut créer un climat propice à un soutien politique et technique dans chaque pays, de manière à ce que le Continent américain puisse bénéficier de vaccins nouveaux ou sous-utilisés, qui revêtent une importance cruciale pour la santé publique.

Programme intégré de prévention des maladies infantiles

La stratégie dite du Programme intégré de prévention des maladies infantiles a été étendue à 17 pays dont les taux de mortalité infantile étaient élevés. Grâce à son application, des dizaines de milliers de vies ont déjà été sauvées. Cette stratégie est actuellement incorporée aux programmes d'études universitaires et supérieures pour former et entraîner du personnel soignant, à tous les niveaux, au traitement des enfants.

Objectifs de développement du millénaire

L'OPS s'est engagée à appuyer les Objectifs de développement du millénaire. Trois de ces objectifs se rapportent directement à la santé: réduction des 2/3 de la mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans d'ici à 2015; réduction des 2/3 de la mortalité maternelle; et interruption et recul de la propagation des maladies mortelles, telles que l'infection par le VIH/SIDA et le paludisme. L'objectif numéro 10 est de réduire de moitié la population qui n'a pas accès en permanence à une eau potable de qualité.

Coopération interinstitutionnelle

L'OPS a continué de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies et a participé au projet de réforme de cet organisme. Elle a également collaboré avec des institutions financières internationales, comme la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale, à l'initiative dénommée "Agenda commun de l'OPS/BID/Banque mondiale pour la santé dans les Amériques". Elle a aussi exercé des activités dans divers secteurs, comme par exemple, les comptes nationaux pour la santé (NHA), les médicaments, la surveillance des maladies et l'écomédecine. De plus, l'OPS a continué de collaborer avec l'Organisation des États Américains à l'examen de questions telles que les disparités fondées sur le sexe, la santé des travailleurs, les drogues et les autres substances illicites, l'enfance et les préparatifs en cas de catastrophe.

Sommet des Amériques

Suite au Sommet tenu à Québec et conformément aux prescriptions du Plan d'action de ce Sommet, l'OPS a continué de faire fonction d'organisme coordonnateur pour les questions de santé. Elle a reçu le mandat d'entreprendre des activités et d'obtenir des ressources pour les domaines de réforme du secteur de la santé; les maladies transmissibles, les maladies non transmissibles et les thèmes connexes. L'OPS collabore avec le Bureau de suivi des Sommets de l'OEA et avec le Groupe de travail interinstitutions, pour coordonner les initiatives et les activités destinées à exécuter les mandats établis par les Sommets des Amériques. Dans le cadre de cette collaboration, plusieurs initiatives communes ont été prises, comme celle d'intégrer la société civile au processus des Sommets, ainsi que de veiller à ce que les rapports faisant suite aux mandats en matière de santé soient diffusés et à ce que la santé continue d'occuper une place importante dans le programme de suivi du Sommet. De plus, l'OPS a apporté son appui et a participé à la Réunion des Ministres de la santé et des Ministres de l'environnement, qui a eu lieu en mars 2002 à Ottawa et elle a tenu sa propre Réunion ministérielle de la santé en septembre de la même année.

Centenaire

L'année considérée dans le présent rapport a marqué le centenaire de l'OPS. Elle a été une étape importante pour l'Organisation. L'OPS, créée en 1902, a célébré cent ans d'activités consacrées à l'amélioration de la santé et du niveau de vie de l'ensemble de la population dans tous les pays des Amériques. Parmi les diverses activités et cérémonies qui ont eu lieu à travers le Continent américain, figure le Symposium du centenaire: "Les alliances à l'honneur: 100 ans de santé dans les Amériques". Au cours de cette réunion, l'accent a été mis sur le soutien international, indispensable aux travaux menés par l'OPS avec les pays de ce Continent au fil des années. Des groupes y ont été constitués, composés de personnalités actives dans les domaines de la santé publique et de la coopération pour le développement. Leurs débats ont porté sur les progrès réalisés et les enjeux qui se présentent en matière de santé publique dans notre région et les objectifs de développement du millénaire. Ils ont également porté sur les principes applicables à la coopération internationale en matière de santé; l'exécution des mandats continentaux concernant les questions de santé; les meilleures méthodes de collaboration interinstitutionnelle; et les nouveaux types d'associations en tant qu'approche des nouveaux enjeux dans le domaine de la santé.

INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE L'ENFANCE

L'Institut interaméricain de l'enfance (IIN) est un organisme spécialisé qui contribue à la formulation des politiques d'intérêt public sur l'enfance dans les Amériques, à la promotion de la relation de l'État avec la société civile et à sensibilisation aux problèmes concernant l'enfance dans la région. Son Comité exécutif est composé de représentants de tous les États membres et son Directeur général est M. Alejandro Bonasso.

Pendant la période à l'étude, l'IIN a avancé sur la voie de la mise en œuvre du Plan stratégique qui, tant sur le plan technique que politique, constitue sa ligne d'action en tant qu'organisme de protection intégrale des droits de l'enfant et de l'adolescent, mandats émanés de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Sur le plan politique, l'IIN a établi les Rapports sur la lutte contre l'exploitation sexuelle et la situation des enfants dans la région, en exécution de mandats spécifiques. Il a également assuré le suivi des mandats émanés du Sommet des Amériques et des Forums politiques régionaux. Par ailleurs, l'IIN a été le siège de la Réunion d'experts gouvernementaux sur le thème «Rapt international de mineurs par l'un de leurs parents», laquelle a été coordonnée avec le Conseil permanent et le Gouvernement de la République argentine, en application de la résolution N° 1835 de l'Assemblée générale.

Sur le plan technique, l'IIN a élaboré quatre prototypes juridiques sur le travail des enfants, l'exploitation sexuelle, les handicapés et la prévention de l'abus des drogues. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du Plan stratégique susmentionné, puisqu'ils sont complétés par la formulation de politiques ciblées sur ces mêmes domaines et ont déjà commencé à être appliqués dans plusieurs pays de la région. Avec l'assistance technique d'une équipe régionale de consultants un prototype de système national de protection de l'enfance, qui a été présenté à une Réunion de consultation à laquelle ont participé des représentants et hauts fonctionnaires chargés des questions relatives à l'enfance.

Dans le domaine des communications, des modifications importantes ont été apportées à la présentation du site Web de l'IIN (<http://www.iin.oea.org>). En outre, l'Institut a adopté un nouveau logotype institutionnel et il a mis au point un programme de vidéos pour la promotion des droits des enfants, qui sont ainsi devenus plus visibles et présents dans l'opinion publique.

Outre ces activités, il convient de mentionner les suivantes:

- Le premier concours interaméricain sur les droits des enfants, des adolescents et de la famille, comportant 90 monographies dont les auteurs étaient originaires des États membres.
- L'organisation d'un Séminaire de sept modules sur les «Relations entre le cadre familial et l'enfant dans la société contemporaine».
- Le prix Eloísa de Lorenzo, attribué conjointement avec le Beach Center de l'Université du Kansas. Il a été remis à Mary Perez Marranzini, de la République dominicaine, en raison de sa carrière distinguée qu'elle a consacrée aux enfants de capacités différentes.
- La participation de l'IIN à la Session spéciale sur l'enfance convoquée par l'ONU à New York.
- L'organisation de la Troisième réunion régionale dans les Caraïbes anglophones sur la prévention de la pharmacodépendance.
- L'organisation avec le Gouvernement guatémaltèque de la Troisième Réunion des Premières Dames de l'Amérique centrale, consacrée à l'examen de l'importance des systèmes d'information encouragés par l'IIN.

- La présentation du site de coordination des activités sur l'Internet, qui a été installé sur le serveur du Secrétariat général, pour prévenir et résoudre les cas de disparition d'enfants et remédier aux autres violations graves de leurs droits.
- Le cours à distance sur les droits des enfants, auquel ont participé quarante spécialistes de douze pays, sous la coordination du juriste hondurien Leo Valladares.
- L'atelier technique de Lima (Pérou), tenu conjointement avec *Save the Children* de Suède, pour élaborer une méthodologie qui permette de soumettre systématiquement les rapports nationaux au Comité des droits de l'enfant.
- La coopération avec la Cour interaméricaine des droits de l'homme pour la préparation d'un Avis consultatif sur les droits des enfants, qui sera publié par la Cour et l'IIN.
- Le XIII^e atelier des Centres d'information Réseau d'information sur l'enfance et la famille, qui est administré par l'IIN dans le cadre de son Programme d'information PIINFA, et qui a pour objectif la mise en commun des expériences, l'adaptation des méthodologies et la planification des futures activités. Plus de trente spécialistes provenant des institutions utilisatrices y ont participé.
- La participation de l'IIN à la 4^{ième} Conférence ibéroaméricaine des Ministres et hauts responsables chargés de l'enfance.
- L'organisation d'un atelier régional sur les politiques publiques orientées vers les enfants de capacités différentes du MERCOSUR, de la Bolivie et du Chili. Cette rencontre s'est terminée par l'approbation d'une déclaration visant à promouvoir l'élaboration d'une stratégie régionale en faveur de l'inclusion éducative et sociale.

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES FEMMES

Créée par la Sixième Conférence internationale américaine (La Havane, 1928), la Commission interaméricaine des femmes (CIM) est un organisme consultatif de l'OEA pour ce qui a trait à la condition féminine dans le Continent américain. Son objectif est de promouvoir et de protéger les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de la femme et, dans ce contexte, elle informe les gouvernements des progrès accomplis, des obstacles à prendre en compte, et définit les stratégies à suivre pour les surmonter. La CIM a son siège à Washington, D.C., et sa Secrétaire exécutive, chargée du Secrétariat permanent, est M^{me} Carmen Lomellin.

Les activités de la CIM pour 2002 ont été orientées par le Programme de travail biennal de la CIM pour la période 2002-2004, approuvé par la Trente et unième Assemblée des Déléguées de la CIM – tenue à la fin d'octobre, qui s'est inscrite dans le prolongement de la Trentième Assemblée des Déléguées, ainsi que par les mandats reçus de la Trente-deuxième Assemblée générale de l'OEA – qui a eu lieu en juin et qui a fait suite à la Trente et unième Assemblée dont il faut tenir compte – et du processus des Sommets des Amériques. Pendant cette période, la CIM s'est principalement consacrée aux activités liées à l'application du Programme interaméricain sur la promotion des droits humains de la femme, de l'équité et de la parité hommes-femmes (PIA).

Exécution des mandats du Sommet des Amériques

La CIM a continué d'exécuter les mandats émanés du Sommet des Amériques. Parmi les activités et projets entrepris à ce titre, il convient de mentionner: 1) la collaboration avec la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) visant à favoriser l'application des recommandations pour l'incorporation de la perspective de la parité hommes-femmes, qui ont été présentées aux Ministres de la justice des Amériques, ainsi que pour éliminer la violence contre la femme; 2) l'intégration de la perspective de la parité aux réunions des Ministres (SEPIA II, Parité hommes-femmes et justice); 3) la mise en oeuvre du "Programme interaméricain sur la promotion des droits humains de la femme, de l'équité et de la parité hommes-femmes (PIA)"; 4) la formation aux questions de la parité dispensée aux fonctionnaires de l'OEA qui élaborent les politiques ou exécutent les projets; 5) la poursuite des projets d'étude sur la violence contre la femme et le trafic de femmes et d'enfants aux fins d'exploitation sexuelle dans les Amériques, ainsi que les dispositions nécessaires pour appliquer les recommandations émanées de ces deux projets.

Stratégie d'intégration de la perspective de la parité aux réunions ministérielles

La CIM a mis en point des recommandations visant à intégrer la perspective de la parité aux programmes et politiques des ministères de la justice, lesquelles ont été présentées à la Quatrième Réunion des ministres de la justice des Amériques, REMJA IV. En juillet 2002, la CIM a convoqué une réunion de suivi (SEPIA II) afin d'analyser et de promouvoir des stratégies d'intégration de la perspective de la parité aux résultats de la REMJA IV. Ont participé à cette réunion les Déléguées titulaires de la CIM, des experts des Ministères de la justice et des organisations non gouvernementales (ONG) ayant de l'expérience dans le domaine de la justice, telles que le Centre pour la justice et le droit international (CEJIL), l'Association internationale des femmes juges, le Rapporteur sur les droits humains des femmes de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) et le Centre d'études de la justice des Amériques (CEJA). Les recommandations émanées de la réunion ont été envoyées aux Ministres de la justice, à toutes les Déléguées de la CIM et aux participants. Cette stratégie pourrait être également adoptée à la réunion des Ministres de l'éducation.

Exécution du projet conjoint CIDA/CIM-OEA sur la formation aux questions relatives à la parité

En 2001, avec l'appui du Gouvernement canadien et du Secrétariat général, le projet conjoint CIDA/CIM-OEA a été lancé en vue de former des employés de l'OEA, y compris des directeurs et le personnel des bureaux hors siège, à l'intégration de la perspective de la parité à l'ensemble des programmes et politiques de l'Organisation. La formation du personnel du siège a commencé en novembre 2002 et, selon les prévisions, environ 240 fonctionnaires, dont le travail est en rapport avec les politiques ou l'élaboration, la mise en œuvre ou l'évaluation de projets, recevront une formation à cet effet. La CIM a activement participé à la préparation du programme et est chargée d'en assurer le suivi.

Participation de la femme aux structures de pouvoir et au processus décisionnel

La CIM continue de participer en qualité d'organisme de coparrainage et de membre du Conseil d'administration du Programme de représentation et de leadership de la femme (PROLID) de la Banque interaméricaine de développement (BID), qui finance des projets encourageant l'esprit d'initiative dans le Continent américain. L'an dernier, la CIM a parrainé, avec l'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD) et PROLID, le Cours à l'intention des jeunes dirigeantes d'Amérique centrale sur la gouvernance démocratique, qui a eu lieu à Managua (Nicaragua). Par ailleurs elle a participé avec l'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD) à la réunion extraordinaire du Conseil permanent convoquée aux fins de l'analyse du thème "Participation de la femme aux processus politiques".

Droits humains de la femme – Violence -Trafic

Élimination de la violence contre la femme

La CIM continue d'encourager la ratification de la Convention de Belém do Pará par tous les États membres de l'OEA. En mars 2002, le Suriname a été le 31^{ème} État membre à ratifier cette Convention. La CIM continue aussi d'oeuvrer en faveur de l'exécution du projet "Violence dans le Continent américain: analyse régionale comprenant un examen de l'application de la Convention de Belém do Pará" qui a commencé en 1999. La quatrième et dernière réunion sous-régionale d'expertes de gouvernements et de la société civile a eu lieu au Guyana pour présenter les résultats obtenus dans le cadre de l'étude, les analyser et formuler des recommandations sur des stratégies sous-régionales visant à accélérer l'application de la Convention. Ces recommandations comprennent notamment: la mise en oeuvre de politiques interinstitutionnelles et intersectorielles de lutte contre la violence au moyen de fonds spécifiques; l'établissement de registres statistiques d'indicateurs ventilés par sexe et par âge permettant de faciliter le suivi de ce problème ; la formation à tous les échelons; et la prise en charge intégrée des femmes qui ont été victimes de violence, ainsi que des initiatives leur assurant l'accès à la justice.

Projet conjoint CIM/IIN et Université DePaul, de Chicago, sur le trafic des femmes et des enfants

Les travaux de la première phase du projet sur le "Trafic international des femmes et des enfants aux fins d'exploitation sexuelle dans les Amériques" ont été achevés. Cette première phase a englobé les pays suivants: Belize, Brésil, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et République dominicaine. La CIM participe activement à l'application des recommandations formulées dans le rapport final du projet, et collabore notamment avec les États membres à l'élaboration d'une législation-type et à la formation de parlementaires.

Trente et unième Assemblée des Déléguées de la CIM

La Trente et unième Assemblée des Déléguées de la CIM a eu lieu en octobre 2002, en République dominicaine. L'Assemblée a élu un nouveau Comité directeur pour les deux prochaines années. Les nouveaux membres sont: la Présidente, Yadira Henriquez, Secrétaire d'État à la condition féminine de la République dominicaine, et la Vice-présidente, Florence Ievers, Coordinatrice de la condition féminine du Canada. Les pays qui composent le Comité directeur pour la période 2002-2004 sont les États-Unis, le Guatemala, le Nicaragua, le Paraguay et le Venezuela. Entre autres questions, les résolutions approuvées par l'Assemblée se rapportent aux thèmes suivants: 1) poursuite de la mise en oeuvre du Programme interaméricain sur la promotion des droits humains de la femme, de l'équité et de la parité hommes-femmes; 2) activités recommandées pour lutter contre le délit de trafic de personnes, en particulier des femmes, des adolescents et des enfants; 3) resserrement des relations avec les organisations de la société civile; 4) activités de suivi de la Convention de Belém do Para; 5) questions à inscrire à l'ordre du jour de la Deuxième Réunion des Ministres ou hautes responsables chargées de la promotion de la femme dans les États membres; 6) adoption du Plan biennal de travail de la CIM.

Promotion et diffusion

La vidéo sur la condition de la femme dans le Continent américain intitulée «Femmes des Amériques» et réalisée par la CIM en collaboration avec le Département de l'information, a été largement diffusée, notamment à plus de 200 stations de télévision communautaires des États-Unis. De plus, la CIM a célébré le Mois de l'histoire de la femme avec une exposition consacrée à l'histoire de la CIM. Elle a également parrainé la table ronde sur le thème "Élimination des barrières", avec la participation d'Ambassadrices près l'OEA et de la Chef de Cabinet du Secrétaire général adjoint. Cette table ronde a été diffusée en direct sur MHZ à travers les États-Unis. Par ailleurs, la CIM continue de mettre à jour sa page Web, en y incorporant des articles, des liens avec d'autres sites web, des informations sur ses activités, les réunions présentant un intérêt et des rapports.

INSTITUT PANAMÉRICAIN DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

Créé par la Sixième Conférence internationale américaine (La Havane, 1928), l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH) propose une coopération technique, une formation dans des centres de recherche, la diffusion de publications et l'organisation de réunions techniques dans les domaines de la cartographie, de la géographie, de l'histoire et de la géophysique. Il a son siège à Mexico, D.F. Son Secrétaire général est M. Carlos A. Carvallo Yáñez.

Pendant la période couverte par le présent rapport, l'IPGH a appuyé et financé 35 projets de recherche et de formation exécutés dans 14 pays: 10 d'entre eux relèvent de la Commission de cartographie, 7 de celle de géographie, 8 de celle d'histoire et 10 de celle de géophysique, pour un montant total de EU\$181 010,00. En outre, il a accordé indirectement son soutien à des manifestations, des cours et des réunions liés à ses activités scientifiques et techniques. Un grand nombre des projets qu'il a appuyés et financés ont eu trait à la formation, l'actualisation et le transfert de connaissances de pointe dans le cadre de bourses pour des séminaires, ateliers, cours internationaux et congrès. Pendant la période considérée, il a attribué 78 bourses au total.

Dans le cadre du Plan de modernisation de l'IPGH, l'Appel d'offres relatif aux projets d'assistance technique pour 2003 et l'Annonce d'ouverture du Prix Pensée d'Amérique *Leopoldo Zea* ont été largement diffusés avec une grande rigueur technique et en conformité avec la réalité de notre temps. En réponse au premier appel d'offres, 61 demandes de projets ont été reçues en provenance de 16 pays membres. En réponse au second avis, 20 ouvrages ont été reçus de 10 pays. La remise du Prix a eu lieu le 7 février 2003, à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de l'IPGH.

Le Centre panaméricain de dessin et de production de cartographie pour les personnes aveugles a été créé. Il a pour objectif l'étude et la production de matériel cartographique, didactique et audio-tactile lié aux connaissances géographiques et spatiales, à l'intention des personnes malvoyantes des pays latinoaméricains, afin d'optimiser leur sens de l'orientation et leur mobilité dans l'espace de manière à accroître leur indépendance et intégration à la société. Ce Centre, qui a son siège à l'Université technologique métropolitaine du Chili (UTEM), a pu être créé grâce à l'appui apporté par l'OEA par l'intermédiaire de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD). Il a été inauguré le 24 juin 2003.

Le 7 février, l'IPGH a célébré dans ses propres locaux le 75^{ème} anniversaire de sa fondation avec une cérémonie présidée par le Président de l'Institut national de statistique, de géographie et d'informatique (INEGI) qui représentait le Président du Mexique, Vicente Fox Quesada, et en présence de personnalités de l'IPGH, du Secrétariat aux affaires étrangères et à l'éducation du Mexique, de scientifiques et d'universitaires d'institutions mexicaines de renom, d'ambassadeurs et de représentants du corps diplomatique au Mexique, ainsi que de représentants d'organismes internationaux.

Pendant cette longue durée de vie institutionnelle, l'IPGH a constitué une précieuse bibliothèque de plus de 30 000 textes et 200 000 revues et publications. Pour des raisons budgétaires, l'IPGH a cédé la gestion de son Fonds bibliographique «José Toribio Medina» à l'École nationale d'anthropologie et d'histoire (ENAH) du Mexique, qui a construit un bâtiment spécial pour l'abriter, doté d'un équipement moderne pour en assurer le fonctionnement, comprenant des meubles, des étagères, un système de sécurité contre les incendies et tout le matériel informatique nécessaire. La cérémonie officielle de passation de la gestion du Fonds a eu lieu le 30 août 2002. Depuis lors, le Fonds est ouvert au public et des dispositions sont actuellement prises pour que les usagers puissent le consulter sur l'Internet.

En 2002, l'IPGH est parvenu à mettre à jour la plupart de ses sept revues spécialisées et il a proposé de nombreuses publications ponctuelles qu'il envoie, dans le cadre d'un vaste programme de dons et d'échanges, aux principaux centres de formation et de recherche et bibliothèques de tous ses pays membres. L'Institut a affecté un montant de EU\$36 350,00 à ses publications périodiques et ponctuelles.

L'IPGH a publié et distribué les publications périodiques suivantes: *Revista Cartográfica* N^{os} 72 et 73, *Revista Geográfica* N^o 131, *Revista de Historia de América* N^o 129, *Folklore Americano* N^o 61, *Boletín de Antropología Americana* N^o 36, *Revista de Arqueología Americana* N^o 20, *Revista Geofísica* N^{os} 56 et 57, et les *Boletines Aéreos* N^{os} 271 (janvier-avril) et 272 (mai-août). À partir du numéro 273 (septembre-décembre) le *Boletín Aéreo* est envoyé en version électronique à tous les intéressés, en plus d'être disponible sur la page web de l'IPGH.

Les publications ponctuelles que l'IPGH a publiées sont les suivantes: *Historia de las migraciones limítrofes en el Cono Sur de América del siglo XIX a 1960, Tomo I: Argentina; Tomo II: Bolivia, Chile, Paraguay y Uruguay; Frontera y globalización*; et *Arielismo y globalización*.

Les 4 et 5 juin, s'est tenue la 57^{ème} Réunion du Bureau de l'IPGH, à Caracas (Venezuela). Le Comité consultatif de planification et d'évaluation financière (APEF) s'est réuni les 5 et 6 septembre à Mexico, D.F., (Mexique). La 58^{ème} Réunion du Bureau a eu lieu le 3 novembre à Aguascalientes (Mexique); et du 4 au 8 novembre s'est tenu le XXXVI^{ème} Conseil directeur au cours duquel 36 résolutions ont été approuvées.

INSTITUT INTERAMÉRICAIN DES AFFAIRES INDIGÈNES

Créé par la Convention internationale de Pátzcuaro en 1940, l'Institut interaméricain des affaires indigènes a pour objectifs fondamentaux de collaborer à la coordination des politiques autochtones des États membres et de promouvoir les travaux de recherche et de formation de personnes qui se consacrent au développement des communautés autochtones. Il a son siège à Mexico, D.F.

Nomination du Directeur honoraire de l'Institut

Le 1^{er} mars 2002, M. Guillermo Espinosa Velasco a été nommé Directeur honoraire de l'Institut, pour une période de neuf mois. Il a assumé ses fonctions le 10 avril 2002 et les exercera donc jusqu'au 31 décembre. Sa tâche principale devait consister à redéfinir les activités de l'Institut, dans l'hypothèse que les finances de l'institution seront assainies.

Cependant, le Directeur honoraire a trouvé une dette de près de 200 000 dollars au titre des droits de consommation d'eau potable et de l'impôt foncier. Depuis, des démarches sont en cours en vue de renégocier la dette avec le Gouvernement de la ville de Mexico, mais ne sont pas encore terminées. Il convient d'indiquer que le coût de la consommation d'eau pour la période couverte par ce rapport a été payé.

Lors de la réunion du Conseil directeur de l'Institut tenue le 12 décembre 2002, le Directeur honoraire a été invité à prolonger l'exercice de ses fonctions, invitation qu'il s'est déclaré prêt à accepter à condition qu'il ne s'agisse pas d'un poste honoraire qui, selon lui, ne le mettrait pas en mesure à l'avenir d'assurer une gestion normale de cette institution. Il a convenu de continuer d'exercer ses fonctions dans les mêmes conditions jusqu'à la réunion du Conseil directeur de la fin janvier 2003.

Au 31 décembre 2002, seuls le Mexique, le Costa Rica et le Honduras avaient versé leur quote-part de 2002. Le Pérou a annoncé en décembre qu'il verserait la fraction impayée de sa quote-part de 2001 et une partie de sa quote-part de 2002. Les États-Unis ont promis de verser en 2003 une partie du montant exigible, qui s'élève à 600 000 dollars. À titre d'aide, le Mexique a notamment financé l'achat d'une bibliothèque, les services d'une secrétaire, la surveillance du bâtiment qui abrite l'Institut et il a aussi prêté un véhicule.

Activités

Accord concernant le Siège

Depuis la création de l'Institut, soit 1940, aucun accord concernant le Siège de l'Institut n'a été signé avec le Gouvernement mexicain. Un texte d'accord a été élaboré et approuvé par les instances du pouvoir exécutif du Gouvernement mexicain, qui sont chargées de cette affaire. Il sera signé le 6 février avant d'être envoyé au Sénat pour une éventuelle ratification.

Bibliothèque

Le contenu de la bibliothèque est resté entreposé pendant près de douze ans. Le personnel de l'Institut a déballé et installé sur les rayons 70% des quelque 33 000 publications qui la composent. Il a déjà catalogué 9 000 d'entre elles. L'aménagement de la Bibliothèque permettra de servir la région au moyen d'une page sur l'Internet.

Archives

Le personnel de l'Institut a classé dans les archives 10% des documents antérieurs à 1980. Compte tenu de la valeur historique de ces documents, le personnel a commencé à les mettre sous forme numérique pour les protéger matériellement, pour encourager les intéressés de la région à les consulter et pour en remettre des copies aux peuples autochtones. Voir ci-dessous le paragraphe Publications.

Page Internet

À la fin de juin 2002, l'Institut a lancé sa page Web dont la préparation n'en est qu'au stade initial. Celle-ci contient actuellement l'information suivante: l'histoire de l'Institut; le répertoire des organisations autochtones de la région; le répertoire des défenseurs du peuple (ombudsman) de la région; la législation en matière autochtone jusqu'en 1999; des vidéos de la visite au siège de l'Institut de Henrietta Yurchenco, qui a effectué des recherches sur la musique autochtone des années 40; la galerie de gravures que Alfredo Zalce a faites pour les premières éditions de la revue autochtone *América Indígena*. L'Internet sera le moyen approprié pour prêter des services d'information et de documentation à la région. Jusqu'au 7 janvier 2003, 61 000 visites ont été enregistrées.

Publications

Le 31 décembre 2002, le rédacteur honoraire de la revue *América Indígena* a terminé la révision des textes de la première édition du nouveau volume qui sera publié au début de février 2002 sur la page de l'Institut.

Jusqu'au 31 décembre 2002, l'Institut a participé à la publication de 13 CD-ROM. Entre autres thèmes, il convient de mentionner: "*La Música y el Instituto Indigenista Interamericano, 1940-1947*", "*Viñetas de la Revista América Indígena, 1941-1978*", et "*Gladys Villavicencio en Otavalo, 1970-1971*".

INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

Fondé en 1942, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) est l'organisme spécialisé du système interaméricain pour le secteur agro-pastoral. Il a pour mission de stimuler, de promouvoir et de soutenir les efforts entrepris par les États membres pour accéder au développement agricole et au bien-être en milieu rural. Il a son siège à San José (Costa Rica). Son Directeur général est M. Chelston W. D. Brathwaite.

Pendant 2002, l'IICA a non seulement exercé des activités de coopération dans les pays membres, mais il a aussi mené des actions importantes en exécution des mandats concernant l'agriculture et la vie rurale émanés du III^e Sommet des Amériques et conformément aux dispositions de la Déclaration des Ministres de l'agriculture émise à Bávaro (République dominicaine) en 2001. En particulier, l'IICA a réalisé les activités suivantes:

- Il a harmonisé sa mission, sa vision, ses objectifs et domaines stratégiques du Plan à moyen terme 2002-2006 avec les mandats des Sommets.
- Il a mis en place, avec des acteurs clés du monde agricole - secteurs public et privé, milieux universitaires et société civile - des agendas nationaux et régionaux de coopération technique. Les premiers concordaient avec les priorités nationales et les seconds étaient axés sur la résolution des problèmes supranationaux.
- Il a mis en place un mécanisme de responsabilisation des autorités nationales moyennant l'élaboration d'un rapport annuel détaillé sur l'exécution de l'agenda de coopération, ce qui améliore la transparence de leur gestion et la participation nationale à la gestion.
- Il a adapté sa structure en créant: (a) le Secrétariat de coopération technique, qui coordonne et affecte les ressources techniques institutionnelles à l'exécution des agendas de coopération; (b) la Direction de suivi des Sommets dans le Bureau du Directeur général; (c) la Direction des partenaires stratégiques à Washington, qui facilite et encourage des activités avec des tiers.

Par ailleurs et dans l'esprit du processus des Sommets, l'IICA a prêté une attention particulière au resserrement de ses relations avec d'autres organisations.

- L'IICA a signé avec l'Organisation panaméricaine de la santé un accord visant à améliorer la santé publique au moyen de l'innocuité des aliments et de meilleurs programmes de santé végétale et animale. Les deux institutions seront les hôtes d'une réunion de ministres de l'agriculture et de la santé en 2003.
- L'Institut a continué d'appuyer le Conseil régional de coopération agricole (CORECA), le Conseil agropastoral centraméricain (CAC) et l'Alliance de la Caraïbe pour le développement durable de l'agriculture et du milieu rural.
- Avec l'Agence des États-Unis pour le développement international, il a encouragé des actions concertées dans les pays de l'Amérique centrale et de la sous-région andine.

- Il a collaboré avec la CEPALC pour analyser les tendances du développement agropastoral et il a renoué des activités avec la FAO, en particulier dans le domaine de la gestion de l'information et de la communication.
- Avec la Banque mondiale, il a encouragé l'utilisation de moyens numériques pour la formation dans le cadre du réseau mondial de l'enseignement à distance.
- Avec le Groupe interinstitutions pour le développement rural (BID, FIDA, Banque mondiale, FAO, IICA, CEPALC, USAID et GTZ) l'IICA a travaillé à l'élaboration de politiques, de stratégies et de programmes d'investissement pour le développement rural.

En ce qui concerne la coopération directe dans les pays, on peut mentionner à titre d'exemple les activités suivantes:

- Le Programme interaméricain de promotion du commerce et du négoce agricole et de l'innocuité des aliments.
- Le Centre de services d'étiquetage pour le conglomérat agroalimentaire.
- La construction d'un modèle pour la modernisation des Systèmes de protection sanitaire agropastorale et d'innocuité des aliments.
- La consolidation du Système agropastoral d'information et de documentation d'Amérique (SIDALC).
- L'appui aux processus nationaux d'élaboration de stratégies, de politiques et d'investissement dans le développement rural durable, qui privilégient la cogestion, l'autogestion et l'autonomie des unités territoriales, y compris la redéfinition du cadre institutionnel pertinent.
- La mise en place d'un système de gestion et d'information en ligne sur des thèmes stratégiques pour l'agriculture et le développement rural, qui utilise des technologies numériques de pointe (Infoagro.NET).
- L'appui au dialogue et à la coopération horizontale pour l'amélioration de la qualité de l'éducation agropastorale et rurale et à des Programmes régionaux d'études supérieures en commerce international, hygiène et certification des aliments, négoce agricole et développement rural durable.
- Les accords relatifs aux activités conjointes découlant de la III^{ème} Réunion internationale de FORAGRO, tenue en partenariat avec EMBRAPA et bénéficiant de l'appui de la BID par l'intermédiaire du Fonds régional de technologie agropastorale (FONTAGRO), du CGIAR et du GFAR.

En sa qualité de Secrétariat technique du processus des Réunions ministérielles sur l'agriculture et la vie rurale, l'IICA apporte actuellement un appui aux préparatifs de la II^{ème} Réunion ministérielle qui se tiendra au Panama en novembre 2003. Ce processus encourage une action conjointe des acteurs du monde agricole visant à préparer et à mettre en oeuvre le Plan d'action concernant l'agriculture à l'horizon 2015.